

LES MARCHÉS DU COURRIER, DU COLIS ET DES ACTIVITÉS CONNEXES EN FRANCE

ANNÉE 2022

OBSERVATOIRE DU COURRIER ET DU COLIS

19 octobre 2023

Sommaire

Remarques générales	3
Ruptures de séries	3
Synthèse	4
Partie 1 – Panorama des marchés en 2022	7
1. Les envois de correspondance distribués en France	7
1.1. Les envois de correspondance par niveau d’urgence et poids, hors plis remis contre signature	7
1.2. La publicité adressée et les autres envois de correspondance	9
1.3. Le trafic égrené et le trafic industriel	11
1.4. Les envois de correspondance remis contre signature	13
2. Les colis distribués en France	15
3. L’activité internationale : import et export	17
3.1. Le marché international	17
3.2. Focus sur l’export	18
3.3. Focus sur l’import	20
4. La presse distribuée par circuit postal	23
5. La publicité non adressée	25
Partie 2 – Investissements et emploi des activités postales et de colis	26
1. Les investissements	26
2. L’emploi	27
Annexe : définitions des différents segments de marché	29
1.1. Envois de correspondance	29
1.2. Colis	29
1.3. Distribution de la presse aux abonnés	30
1.4. Publicité non adressée	30

Remarques générales

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse publie les résultats de l'enquête annuelle 2022 menée sur les marchés des activités postales et des activités connexes. Cette enquête est conduite auprès des opérateurs autorisés au 31 décembre 2022 et des opérateurs des marchés non soumis à autorisation pour la publicité non adressée.

En outre, le règlement n°2018/644 du Parlement européen et du Conseil relatif aux services de livraison transfrontière de colis a donné de nouvelles compétences aux États membres. Depuis 2018, il permet, entre autres, la collecte d'informations à caractère statistique auprès des opérateurs lorsque ceux-ci emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le périmètre de certains indicateurs présents dans cette publication a évolué en 2019. Auparavant présentés sur le seul champ des opérateurs autorisés¹ au titre de la distribution de courrier, les indicateurs incluent également l'activité des opérateurs de colis. Cette modification de périmètre concerne :

- les flux et revenus issus de la distribution de colis domestiques (c'est-à-dire en provenance et distribués en France), importés et exportés, quelle que soit la nature du colis (colis ordinaire, remis contre signature, express, petits paquets) ;
- le nombre de salariés employés par les opérateurs ;
- les investissements réalisés par ces opérateurs.

Cette étude mentionne également les flux de presse distribués par portage. Les données quantitatives présentées sont issues de l'observatoire de l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM).

L'ensemble des données présentées sont disponibles en open data sur la plateforme ouverte des données publiques françaises : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/observatoire-du-courrier-et-du-colis/>. En particulier, les indicateurs relatifs au marché du colis sont disponibles sur l'ancien périmètre (opérateurs autorisés) jusqu'en 2018 et sur le nouveau périmètre (opérateurs autorisés et opérateurs de colis) à partir de 2017.

Ruptures de séries

- En 2019, en raison de l'élargissement du périmètre des opérateurs interrogés (voir ci-dessus), les indicateurs de colis, d'emploi et d'investissements font l'objet d'un changement de périmètre. Afin d'éviter une rupture de séries sur les années récentes, les données sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire sur le champ des opérateurs autorisés et des opérateurs de colis à partir de 2017.
- En 2017, une meilleure prise en compte des colis contenant des petits objets (ou petits paquets) a entraîné une réaffectation d'une partie de ces objets et des revenus associés des envois de correspondance vers les colis. Cette réaffectation concerne les petits paquets importés et exportés. Cette modification de périmètre a principalement conduit à un transfert de flux et de revenus des rubriques « envois de correspondance » vers les rubriques « colis ». Afin d'éviter une rupture de séries sur les années récentes, les données sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire après réaffectation de ces petits paquets sur la période allant de 2014 à 2021.

¹ [Les opérateurs de services postaux autorisés par l'Arcep](#)

Synthèse

En 2022, **9,2 milliards d'objets adressés (plis, colis, presse par circuit postal) ont été distribués en France ou exportés, pour un revenu s'élevant à 15,8 milliards d'euros hors taxes.** En repli d'environ 5 % par rapport à 2021, le volume d'objets adressés diminue à un rythme légèrement inférieur aux années précédant la crise sanitaire de 2020. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de la réduction structurelle des flux postaux engagée depuis quinze ans.

La forte croissance du marché du colis avait permis le maintien du revenu **lié à l'envoi et la distribution des objets adressés** entre 2017 et 2020 et majoritairement contribué à sa croissance en 2021. **En 2022, le revenu lié à l'envoi et la distribution des objets adressés diminue de 2,5 % en un an.**

Pour la première fois en cinq ans le marché du colis se contracte, en volume comme en valeur.

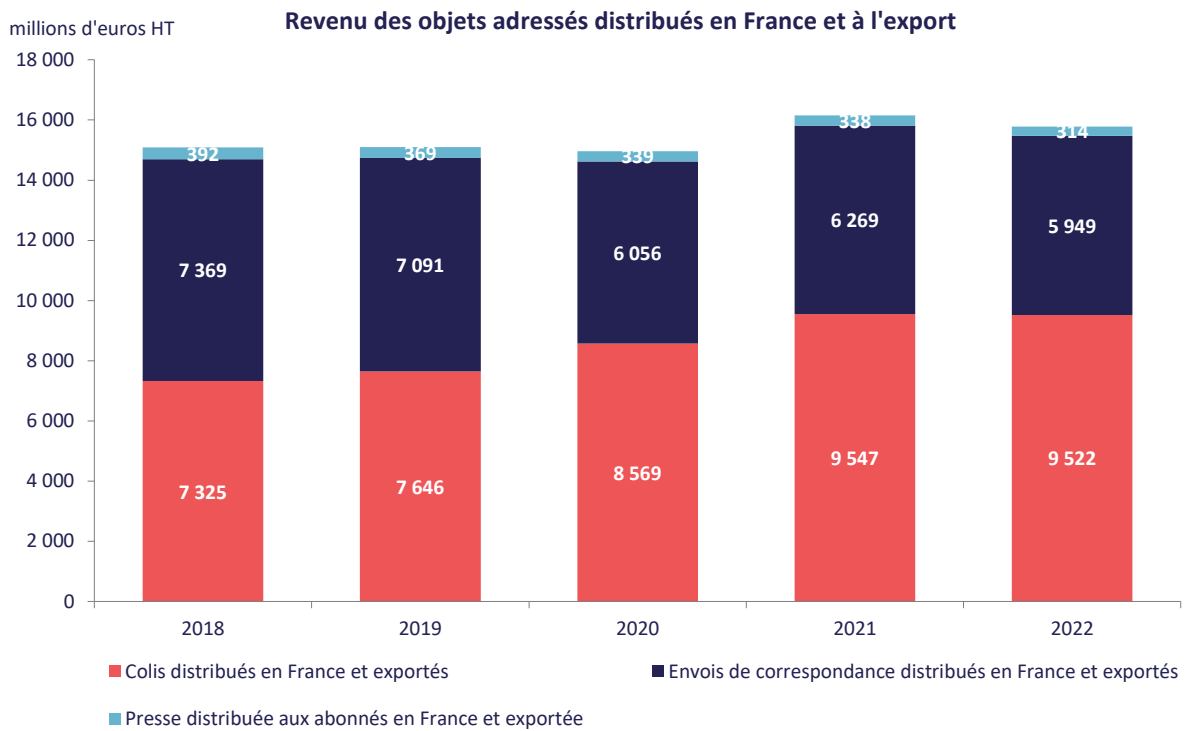
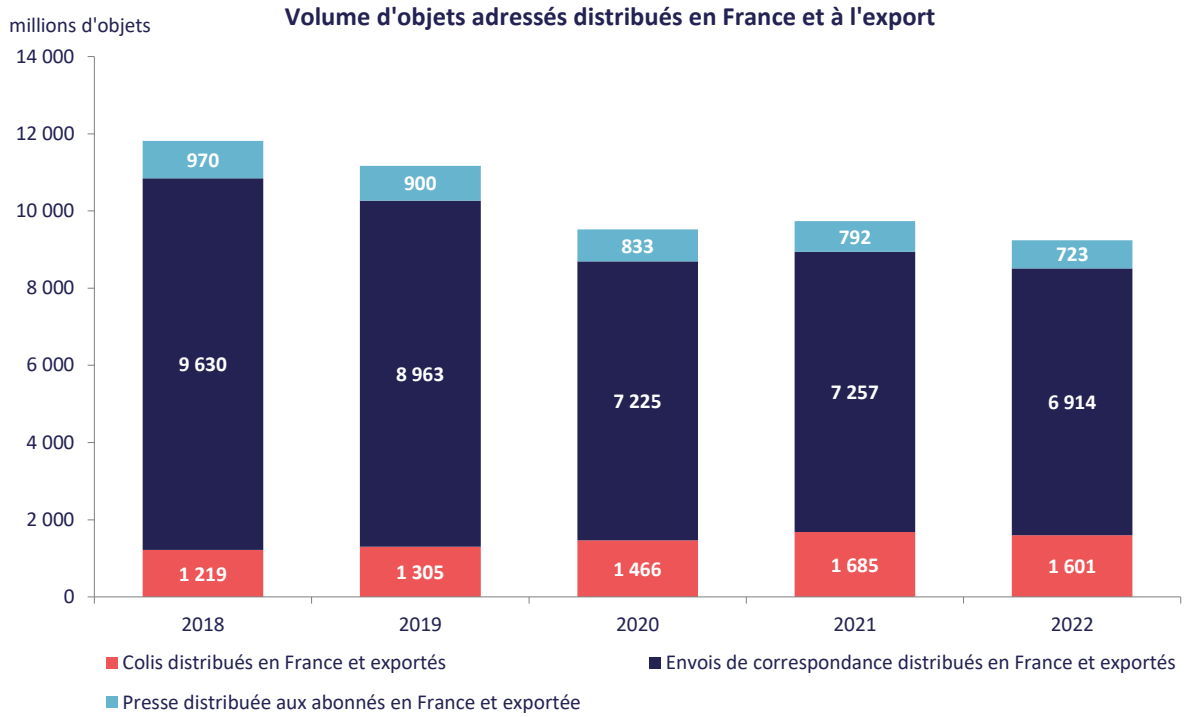
Après une progression annuelle moyenne de 11 % entre 2017 et 2021, le volume de colis distribués en France et exportés diminue pour la première fois, de 5 % en un an en 2022. La baisse des flux de colis importés (-13,9 % en un an) contribue pour 70 % au recul du volume de colis, **sous l'effet conjoint des confinements en Chine**, qui ont détérioré l'activité économique à la suite du rebond de la crise sanitaire, **et de la mise en place d'une TVA pour les produits du e-commerce** achetés hors Union européenne et **dont la valeur est inférieure à 22 €**. A partir de 2018, le volume de colis importés, et en particulier les colis contenant des petits objets, avait fortement augmenté, notamment en raison de la croissance du e-commerce en provenance des pays d'Asie. Le volume de ces petits paquets importés diminue d'un tiers en 2022. En revanche, le volume de colis émis depuis la France, que ce soit à destination du marché intérieur ou à l'export, recule bien plus faiblement : d'environ 2 % en un an, après des croissances inégales supérieures à 15 % en 2020 et 2021, pendant la crise sanitaire.

Le revenu issu de la distribution des colis en France et à l'export diminue quant à lui légèrement, de 0,3 % en un an. Il reste toutefois supérieur de 25 % à celui observé avant la crise sanitaire.

La réduction structurelle de la distribution de courrier et de presse se poursuit.

Le volume des envois de correspondance distribués en France et exportés s'élève à 6,9 milliards d'objets en 2022. **Le recul structurel du volume de courrier se poursuit (-4,7 % en un an), un rythme toutefois inférieur à celui observé avant la crise sanitaire, de -6,5 % en moyenne chaque année entre 2013 et 2019.** La tenue des élections présidentielles et législatives explique ce moindre recul : le volume de courriers électoraux a été multiplié par deux par rapport à 2021. **Le revenu provenant de la distribution de courrier diminue quant à lui de 5,1 % en un an.** En 2022, les augmentations tarifaires intervenues sur les produits du service universel (+4,9 % en moyenne) ne compensent pas la contraction du revenu liée à la baisse de l'activité. Ce phénomène peut s'expliquer par une proportion plus élevée de courriers dont les tarifs sont plus faibles, soit parce que les délais d'acheminement sont plus longs ou que le poids est moins élevé.

Les flux de presse distribués par circuit postal diminuent depuis quinze ans, et au rythme inégalé de -8,8 % en un an en 2022. Ce repli s'accompagne d'une **baisse similaire du revenu provenant de la distribution de ces envois (-7,5 % en un an).**



Les volumes

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Objets distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	9 360	8 716	7 014	7 030	6 708	-4,6%
Colis	1 152	1 234	1 389	1 596	1 515	-5,1%
Distribution postale de la presse aux abonnés	956	888	822	782	713	-8,9%
Total des objets adressés distribués en France	11 468	10 837	9 225	9 408	8 935	-5,0%
Objets exportés						
Envois de correspondance	270	247	211	227	207	-9,0%
Colis	67	71	77	89	86	-2,6%
Presse	14	12	11	10	10	-3,2%
Total des objets adressés Export	351	330	298	326	303	-7,1%
Total du marché des objets adressés	11 818	11 167	9 524	9 734	9 238	-5,1%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance (y compris remis contre signature), colis, presse et publicité non adressée.

Les colis comprennent les colis ordinaires, les colis express et les petits paquets

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Total publicité non adressée	21 121	20 201	12 296	14 255	13 200	-7,4%
Total de presse portée*	1 005	959	nd	896	839	-6,4%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Source : ACPM, Observatoire de la presse – Portage de presse payante grand public

En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM

Les revenus

Activités postales et marchés connexes de distribution - Revenus des envois millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Objets distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	7 075	6 812	5 817	6 008	5 691	-5,3%
Colis	6 110	6 421	7 265	8 084	7 993	-1,1%
Distribution postale de la presse aux abonnés	375	354	325	325	300	-7,5%
Total des objets adressés distribués en France	13 560	13 587	13 406	14 417	13 984	-3,0%
Objets exportés						
Envois de correspondance	295	279	239	261	257	-1,6%
Colis	1 215	1 225	1 304	1 463	1 529	4,5%
Presse	17	15	14	14	14	0,5%
Total des objets adressés Export	1 526	1 519	1 557	1 738	1 800	3,6%
Total du marché des objets adressés	15 086	15 106	14 963	16 154	15 784	-2,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance (y compris remis contre signature), colis, presse et publicité non adressée.

Les colis comprennent les colis ordinaires, les colis express et les petits paquets

Activités postales et marchés connexes de distribution - Revenus des envois millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Total publicité non adressée	697	671	413	489	446	-8,8%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Partie 1 – Panorama des marchés en 2022

1. Les envois de correspondance distribués en France

Le volume des envois de correspondance (y compris remis contre signature) s'élève à 6,7 milliards d'objets en 2022. Le recul structurel du courrier distribué en France se poursuit (-4,6 % en un an), à un rythme toutefois inférieur à celui observé avant la crise sanitaire, de -6,5 % en moyenne chaque année entre 2013 et 2019². La tenue des élections présidentielles et législatives explique ce moindre recul : le volume de courriers électoraux a été multiplié par deux par rapport à 2021. Hors courrier électoral, le volume des envois de correspondance diminue de plus de 6 % en un an.

Le revenu généré par les envois de correspondance représente 5,7 milliards d'euros HT en 2022, en baisse de 5,3 % par rapport à 2021. L'augmentation des tarifs des produits du service universel (+4,9 % en moyenne en 2022³) n'est pas perceptible sur l'évolution du revenu, ce dernier diminuant au rythme du volume. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par une proportion plus élevée de courriers dont les tarifs sont plus faibles, soit parce que les délais d'acheminement sont plus longs ou que le poids est moins élevé.

Envois de correspondance et remis contre signature - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Envois de correspondance remis contre signature	210	206	177	184	171	-6,9%
Envois de correspondance hors remis contre signature	9 150	8 510	6 837	6 846	6 536	-4,5%
Total envois de correspondance (y. c. remis contre signature)	9 360	8 716	7 014	7 030	6 708	-4,6%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Envois de correspondance et remis contre signature - Revenus millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Envois de correspondance remis contre signature	1 012	1 014	914	1 013	983	-2,9%
Envois de correspondance hors remis contre signature	6 063	5 799	4 903	4 995	4 708	-5,7%
Revenu des envois de correspondance (y. c. remis contre signature)	7 075	6 812	5 817	6 008	5 691	-5,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Dans les paragraphes suivants et dans le reste de la publication sauf mention contraire, les envois de correspondance analysés sont hors ceux remis contre signature.

1.1. Les envois de correspondance par niveau d'urgence et poids, hors plis remis contre signature

Le délai d'acheminement est un critère qui permet de segmenter le marché des envois de correspondance, notamment parce qu'il répond à des structures tarifaires différentes.

Le marché est structuré en trois niveaux d'urgence qui dépendent du délai d'acheminement :

- les envois urgents correspondent à un délai de distribution en J+1 ;
- le trafic rapide correspond à un délai de distribution en J+2 ;

² L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a eu pour conséquence un recul exceptionnel du volume de courrier d'environ 20 % en un an, suivi en 2021 par une stabilisation.

³ L'encadrement tarifaire prévoit une augmentation annuelle moyenne des tarifs du service universel de 5 %. Voir [Décision n°21-1346](#) de l'Arcep en date du 8 juillet 2021 sur le dossier tarifaire de La Poste.

- le trafic non urgent (ou économique) correspond à un délai de distribution d'au moins J+3. À chacun de ces niveaux d'urgence correspond un tarif spécifique.

La lettre verte (J+2), commercialisée par La Poste en 2011, s'est progressivement répandue au détriment des envois urgents (J+1). Toutefois, depuis 2019, la part de l'ensemble des envois rapides diminue tout comme le trafic urgent. En 2022, près des trois quarts du volume d'envois de correspondance est distribué en J+3 ou plus (73,4 %, soit +0,6 point en un an).

Dans le contexte global de contraction du volume des envois de correspondance, ces flux diminuent quel que soit le niveau d'urgence. Le trafic urgent connaît une baisse soutenue de -12,2 % en un an dans la continuité des années précédentes, tandis que les trafics rapide et non urgent se contractent plus modérément, d'environ -4 % en moyenne en un an.

Le revenu associé à ces envois de correspondance recule particulièrement s'agissant du trafic urgent en J+1 (-18,1 % en un an). Le recul plus rapide du revenu de ces envois par rapport au volume associé, dans un contexte de hausse des tarifs du courrier distribué en J+1, s'explique par un usage important de timbres prioritaires au deuxième semestre 2022, des timbres qui avaient été achetés les années précédentes. L'utilisation de ces timbres intervient après l'annonce par La Poste, en juillet 2022, de la mise en place d'une nouvelle gamme courrier à partir du 1^{er} janvier 2023, dans laquelle le timbre prioritaire physique disparaît. Le revenu généré par le trafic rapide (J+2) et non urgent diminue également, respectivement de -5,6 % et -2,5 %.

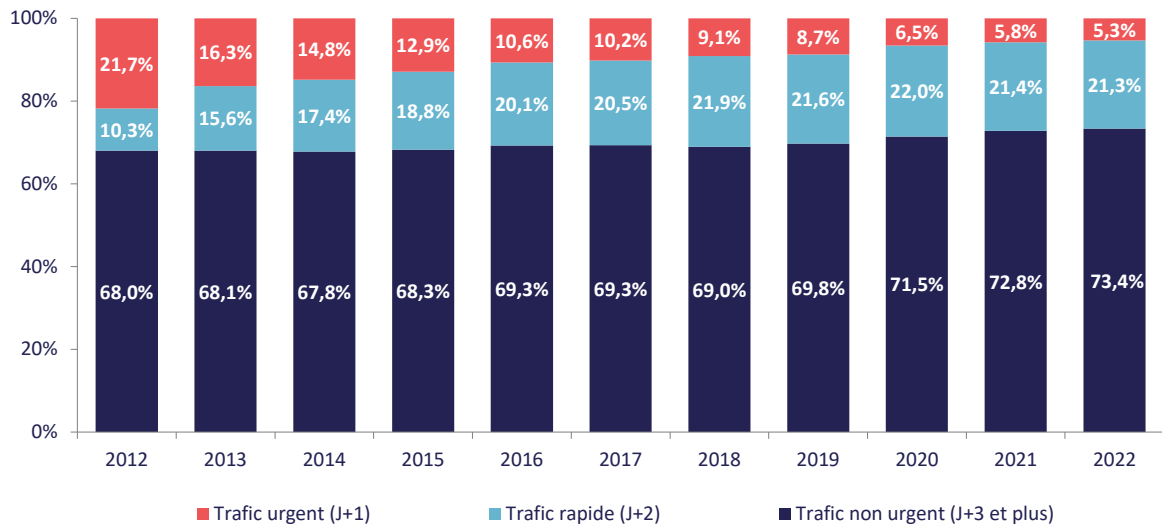
Répartition des envois de correspondance selon l'urgence - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Trafic urgent (J+1)	834	739	447	396	348	-12,2%
Trafic rapide (J+2)	2 001	1 835	1 504	1 464	1 394	-4,8%
Trafic non urgent (J+3 et plus)	6 314	5 936	4 887	4 986	4 795	-3,8%
Total des envois de correspondance distribués en France*	9 150	8 510	6 837	6 846	6 536	-4,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales
* non compris les envois de correspondance remis contre signature

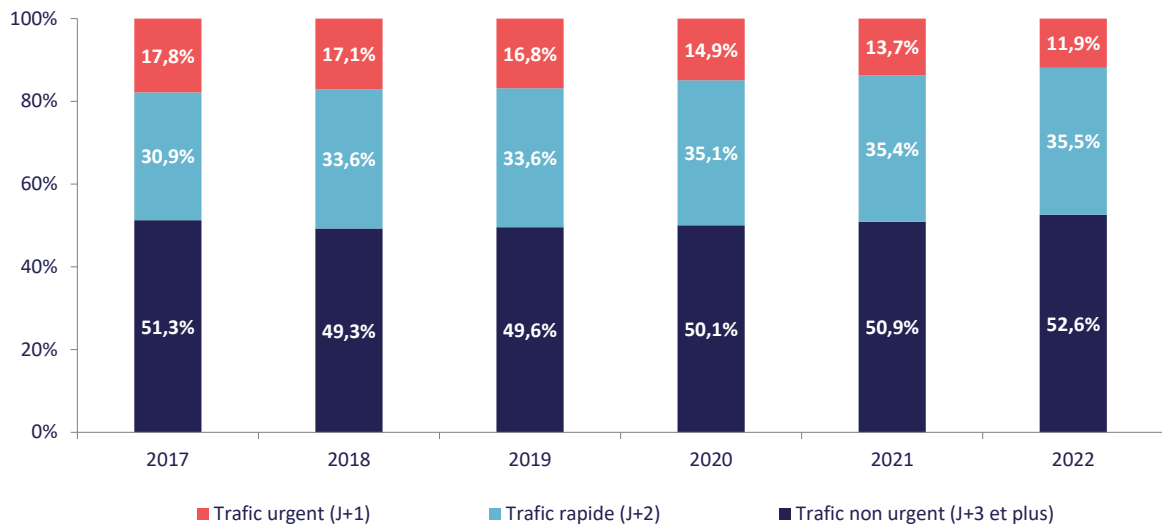
Répartition des envois de correspondance selon l'urgence - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Trafic urgent (J+1)	1 038	974	730	683	559	-18,1%
Trafic rapide (J+2)	2 037	1 951	1 719	1 771	1 672	-5,6%
Trafic non urgent (J+3 et plus)	2 988	2 874	2 454	2 542	2 477	-2,5%
Revenus des envois de correspondance distribués en France*	6 063	5 799	4 903	4 995	4 708	-5,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales
* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Répartition des envois de correspondance en fonction du niveau d'urgence



Répartition des revenus de correspondance en fonction du niveau d'urgence



1.2. La publicité adressée et les autres envois de correspondance

La publicité adressée représente 1,8 milliard d'envois en 2022, soit 28 % du volume total des envois de correspondance (-0,5 point en un an). Le volume de publicité adressée diminue de 6,2 % en un an en 2022, soit un rythme similaire aux années qui ont précédé la crise sanitaire (-6,7 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2019). A l'image des autres types de courrier, la crise sanitaire a eu pour conséquence une forte chute des flux de publicité adressée.

Le revenu généré par les envois de publicité adressée s'élève à 700 millions d'euros en 2022. Il diminue au rythme du volume d'envois associés (-6,0 %).

Depuis 2014, le recul du nombre d'envois de correspondance hors publicité adressée tend à s'accroître chaque année à l'exception des années 2017, 2019 et 2021, années de distribution de courrier électoral (élections présidentielles et législatives en 2017, européennes en 2019, régionales en 2021).

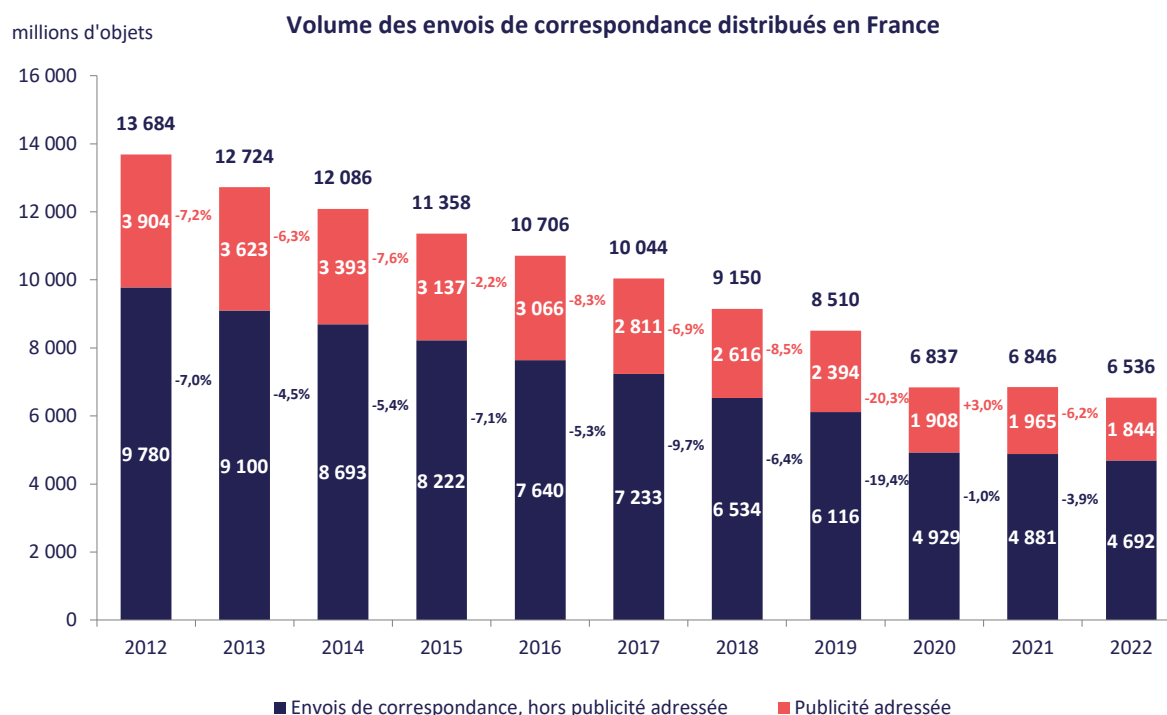
L'année 2022 est également concernée par ce moindre recul, avec la tenue des élections présidentielles et législatives. Ainsi, le volume du courrier électoral distribué en France a été multiplié par deux par rapport à 2021. Ce type d'envois diminue par conséquent de 3,9 % en tenant compte des flux électoraux et de 6,2 % en isolant le courrier électoral. Le revenu généré par les envois de correspondance hors publicité diminue quant à lui de 5,7 %.

Publicité adressée et autres envois de correspondance - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Publicité adressée	2 616	2 394	1 908	1 965	1 844	-6,2%
Envois de correspondance, hors publicité adressée	6 534	6 116	4 929	4 881	4 692	-3,9%
Total des envois de correspondance*	9 150	8 510	6 837	6 846	6 536	-4,5%
Part de la publicité adressée	28,6%	28,1%	27,9%	28,7%	28,2%	-0,5 point

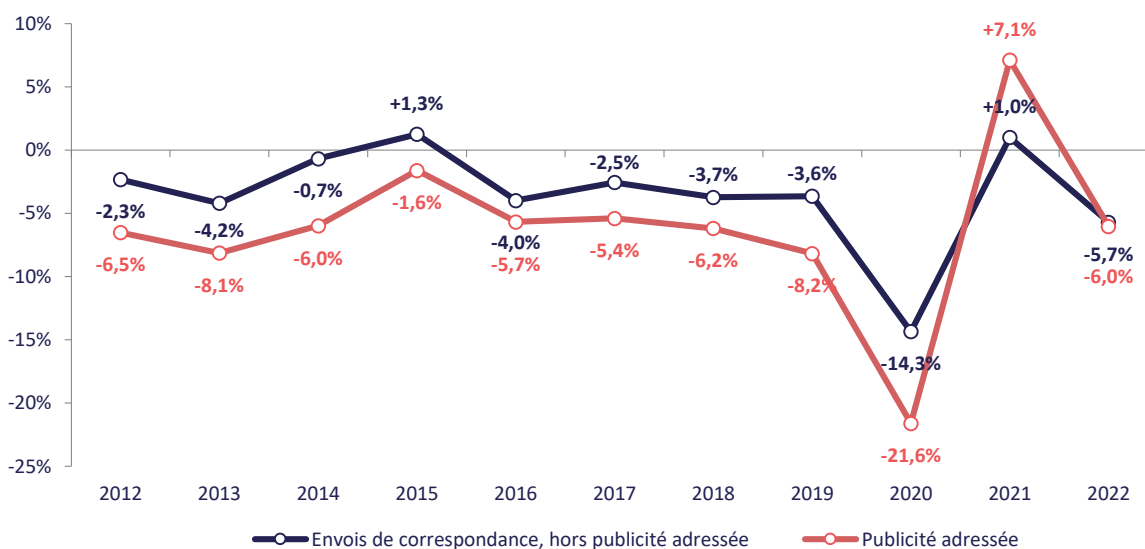
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales
* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Publicité adressée et autres envois de correspondance - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Publicité adressée	967	888	696	746	701	-6,0%
Envois de correspondance, hors publicité adressée	5 096	4 911	4 207	4 249	4 007	-5,7%
Revenus des envois de correspondance*	6 063	5 799	4 903	4 995	4 708	-5,7%
Part de la publicité adressée	15,9%	15,3%	14,2%	14,9%	14,9%	0,0 point

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales
* non compris les envois de correspondance remis contre signature



Évolution du revenu des envois de correspondance distribués en France



1.3. Le trafic égrené et le trafic industriel

Le trafic égrené, c'est-à-dire les envois émis à l'unité ou en petite quantité, recule de 3,3 % en 2022, soit une baisse limitée pour la deuxième année consécutive. Cette baisse intervient deux ans après une réduction sans précédent de ce trafic, en particulier en provenance des entreprises, du fait de la suspension d'une partie de leur activité, notamment lors du premier confinement survenu en 2020⁴. Le nombre de courriers égrenés émis par les entreprises augmente pour la deuxième année consécutive (+0,8 % en 2022, après +2,4 % en 2021) et s'élève à 1,1 milliard, soit 61 % de l'ensemble du courrier égrené (+2,5 points en un an). En revanche, le recul du trafic égrené émis par les particuliers et les petits professionnels se poursuit, au rythme soutenu de -9,0 % en un an.

Malgré les hausses tarifaires⁵, le revenu associé au trafic égrené diminue dans une plus large mesure, de -8,5 % en un an, en partie en raison d'un usage important, au deuxième semestre 2022, de timbres prioritaires achetés les années précédentes. En conséquence, le revenu moyen par objet diminue de 5,4 %, après avoir augmenté de manière continue les neuf années précédentes. En dix ans, ce revenu a progressé de 72 % pour s'établir à 1,28 € HT en 2022.

Le trafic industriel, correspondant aux envois en nombre supérieurs à 100 objets, a connu, dans une moindre mesure, une dynamique semblable au trafic égrené. Il diminue en 2022 de 5,0 %, après une baisse de 16 % en 2020 suivie d'un rebond de 1 % l'année suivante. Le trafic industriel est composé pour 39 % de la publicité adressée et pour 61 % des courriers de gestion. Ces derniers diminuent en 2022 à un rythme plus modéré de 4,2 %, ce qui conduit à une hausse de 0,5 point de leur part au sein du trafic industriel.

Le segment de marché du courrier industriel a également connu des hausses tarifaires en 2022. Le tarif du trafic industriel augmente, en moyenne en 2022, de +2,3 % s'agissant du marketing direct et de +4,3 % en ce qui concerne les autres envois de correspondance⁶. En conséquence, le revenu du courrier industriel diminue à un rythme plus limité que le trafic associé : -2,8 % en un an. Cette baisse se compose, d'une part, de la réduction de 6,0 % du revenu généré par la publicité adressée et, d'autre

⁴ Source Insee : Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés [L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés - Insee Première - 1830](#)

⁵ Voir [Décision n°21-1346](#) de l'Arcep en date du 8 juillet 2021 sur le dossier tarifaire de La Poste.

⁶ *Ibidem*.

part, de la diminution de 1,3 % du revenu généré par les autres envois de correspondance industrielle. Par conséquent, la part du marketing direct au sein du revenu issu du trafic industriel abandonne 1,0 point et s'établit à 29,7 %.

Répartition des envois de correspondance (domestique et import) - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Trafic "égrené" déposé chez l'opérateur de distribution	2 876	2 640	1 932	1 892	1 830	-3,3%
dont courrier égrené des entreprises	1 672	1 581	1 086	1 112	1 121	0,8%
dont courrier égrené des particuliers et petits professionnels	1 204	1 058	844	778	708	-9,0%
Trafic industriel (envois en nombre > 100 envois)	6 274	5 870	4 906	4 954	4 707	-5,0%
dont publicité adressée	2 616	2 394	1 908	1 965	1 844	-6,2%
dont autres envois de correspondance	3 658	3 476	2 998	2 989	2 863	-4,2%
<i>Part de la publicité adressée dans le trafic industriel</i>	41,7%	40,8%	38,9%	39,7%	39,2%	-0,5 point
Total des envois de correspondance distribués en France*	9 150	8 510	6 837	6 846	6 536	-4,5%

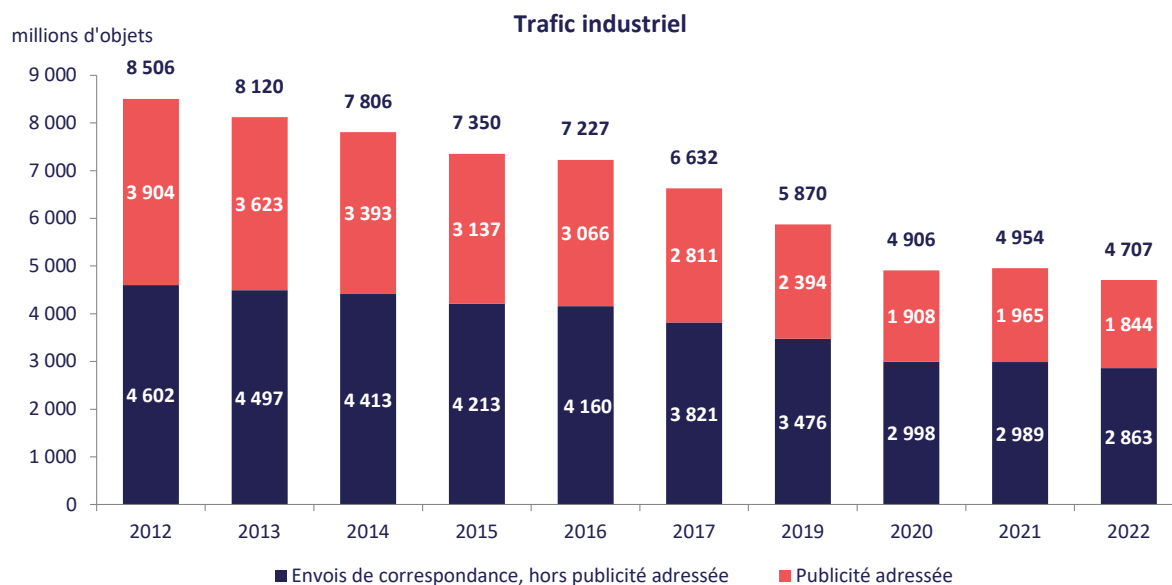
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Répartition des envois de correspondance (domestique et import) - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Trafic "égrené" déposé chez l'opérateur de distribution	3 294	3 148	2 590	2 569	2 350	-8,5%
Trafic industriel (envois en nombre > 100 envois)	2 769	2 651	2 312	2 426	2 358	-2,8%
dont publicité adressée	967	888	696	746	701	-6,0%
dont autres envois de correspondance	1 802	1 763	1 616	1 680	1 658	-1,3%
<i>Part de la publicité adressée dans le trafic industriel</i>	34,9%	33,5%	30,1%	30,7%	29,7%	-1,0 point
Total des envois de correspondance distribués en France*	6 063	5 799	4 903	4 995	4 708	-5,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

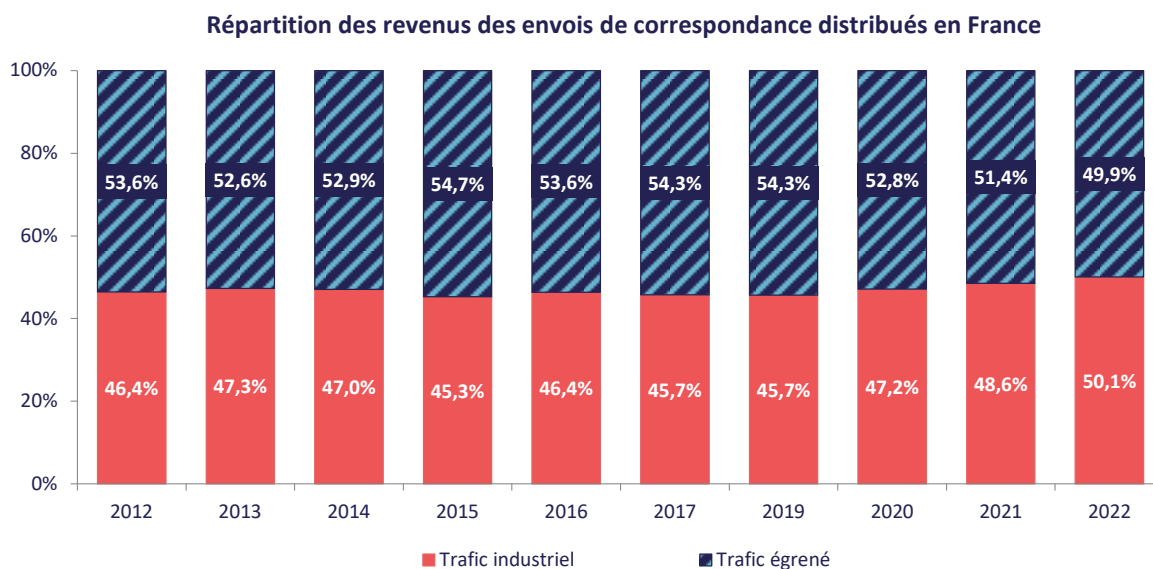
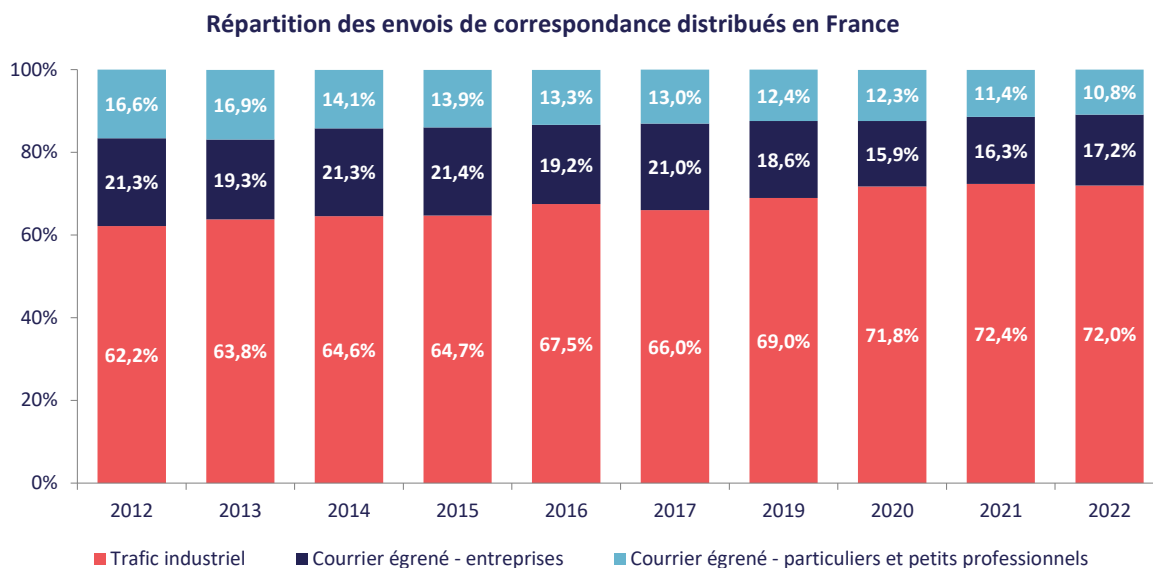
* non compris les envois de correspondance remis contre signature



En volume, la baisse modérée des envois de correspondance égrenés au regard des envois industriels conduit à la baisse de la part de cette dernière au sein des envois de correspondance distribués en France. Ainsi, la part du trafic industriel diminue de 0,4 point en un an et s'établit à 72,0 %.

Le déclin plus intense du courrier égrené émis par les particuliers et les petites entreprises induit une baisse de 0,6 point de sa part au sein des envois de correspondance, qui s'établit à 10,8 % en 2022. La part des envois égrenés émis par les entreprises augmente quant à elle de 0,9 point et atteint 17,2 %.

En revenu, la part du trafic industriel dépasse pour la première fois les 50 % du revenu total issu des envois de correspondance ; une part en hausse de 1,5 point en un an.



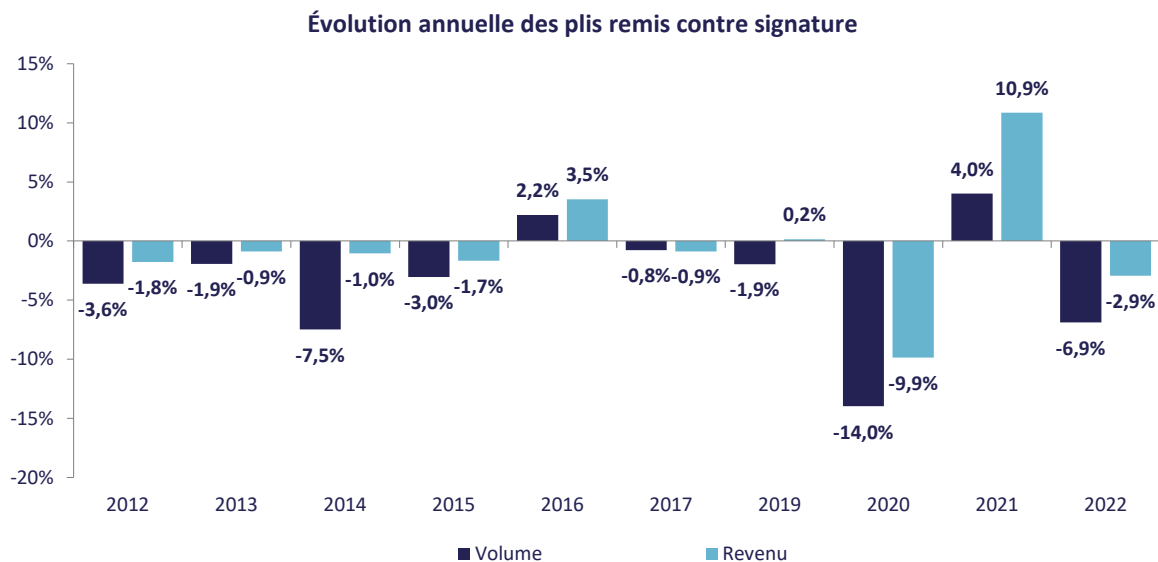
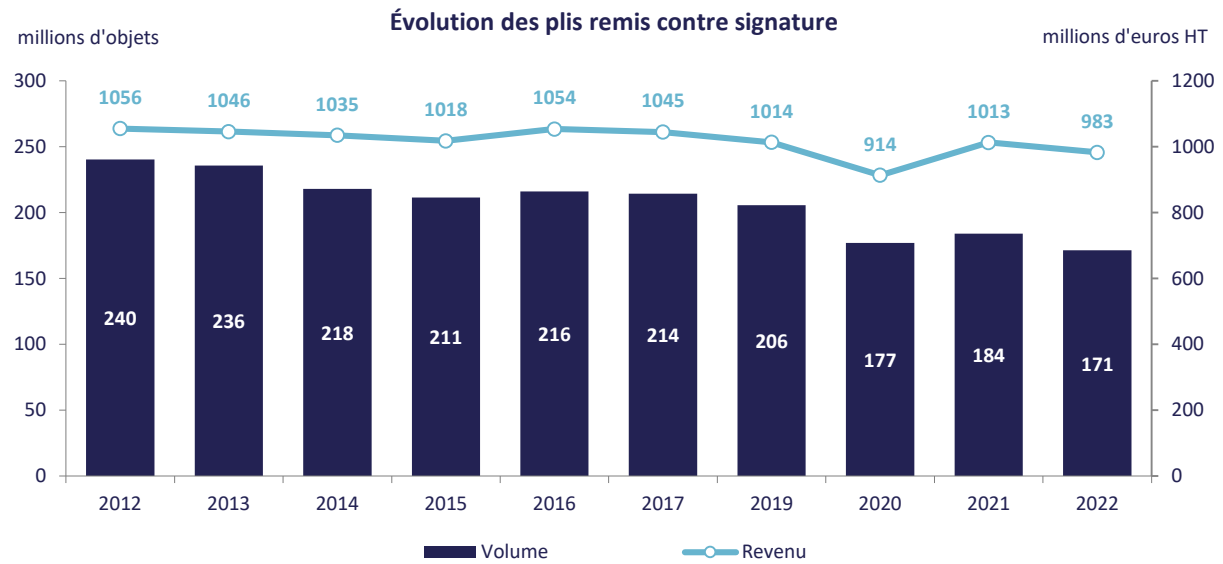
1.4. Les envois de correspondance remis contre signature

Comme l'ensemble des envois de correspondance, la baisse du nombre de plis remis contre signature s'est fortement amplifiée en 2020 avant de refluer en 2021. En 2022, ce trafic diminue à nouveau de 6,9 %, un rythme plus rapide qu'au cours des années précédant la crise sanitaire. Conjointement à la baisse des volumes, le revenu généré par ces envois se contracte pour s'établir à moins de 1 milliard d'euros HT. Il diminue toutefois à un rythme plus modéré de -2,9 %, qui s'explique en partie par la

hausse du tarif de ce type d'envois. Par conséquent, le revenu moyen par envoi progresse de 4 % en un an et atteint 5,5 euros HT.

Envois de correspondance remis contre signature	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Volume en millions d'objets	210	206	177	184	171	-6,9%
Revenus en millions d'euros HT	1 012	1 014	914	1 013	983	-2,9%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales



2. Les colis distribués en France

Après une forte croissance en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire, le nombre de colis (ordinaires, express et petits paquets) distribués en France diminue significativement en 2022 (-5,1 % en un an). Le nombre de colis distribués en France s'élève ainsi à 1,5 milliard en 2022.

La contraction du nombre de colis provient majoritairement de la réduction du nombre de colis importés. En effet, la contribution de ces derniers au recul du nombre de colis distribués en France s'élève à 70 %. Le volume de colis importés diminue de 13,9 % en un an en 2022 pour s'établir à 350 millions d'objets, un niveau proche de 2019. Ce recul provient en partie de la reprise de la crise sanitaire en Chine en 2022, qui a eu pour conséquence une baisse de l'activité en raison des confinements successifs intervenus au cours de l'année. La baisse du volume de colis importés provient également de la mise en place, au 1^{er} juillet 2021, d'un taux de TVA sur les produits achetés hors Union européenne dont la valeur est inférieure à 22 euros⁷. Auparavant, ces produits en étaient exonérés.

Ainsi, le volume des petits paquets importés diminue d'un tiers en 2022, après une forte augmentation depuis 2018, notamment en raison de la croissance du e-commerce en provenance des pays d'Asie et en particulier des colis contenant de petits objets (petits paquets).

Le volume de colis émis et distribués en France se contracte également, mais faiblement par rapport aux colis importés (-2,1 % en un an). Le nombre de ces colis s'élève à 1,2 milliard en 2022. Ils représentent 77 % du volume total de colis distribués en France (+2 points en un an).

Le revenu afférent à la distribution de colis diminue également mais dans une moindre mesure par rapport aux volumes. Il s'élève à 8,0 milliards d'euros HT en 2022, en recul de 1,1 % en un an. Celui-ci est soutenu par la stabilité du revenu généré par la distribution de colis domestiques (+0,4 % en un an), qui représente pratiquement 80 % de l'ensemble du volume de colis distribués en France. Le recul du revenu issu de la distribution de colis importés est plus rapide (-6,6 % en un an). Par conséquent, la part du revenu provenant de la distribution de ces derniers diminue (-1,2 point en un an) et s'établit à 20,2 %.

Colis - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Ensemble des colis*	1 152	1 234	1 389	1 596	1 515	-5,1%
dont colis domestiques	812	879	1 022	1 187	1 162	-2,1%
dont colis importés	340	355	367	410	353	-13,9%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Colis - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Ensemble des colis*	6 110	6 421	7 265	8 084	7 993	-1,1%
dont colis domestique	4 749	5 040	5 647	6 352	6 376	0,4%
dont colis importés	1 362	1 381	1 617	1 732	1 617	-6,6%

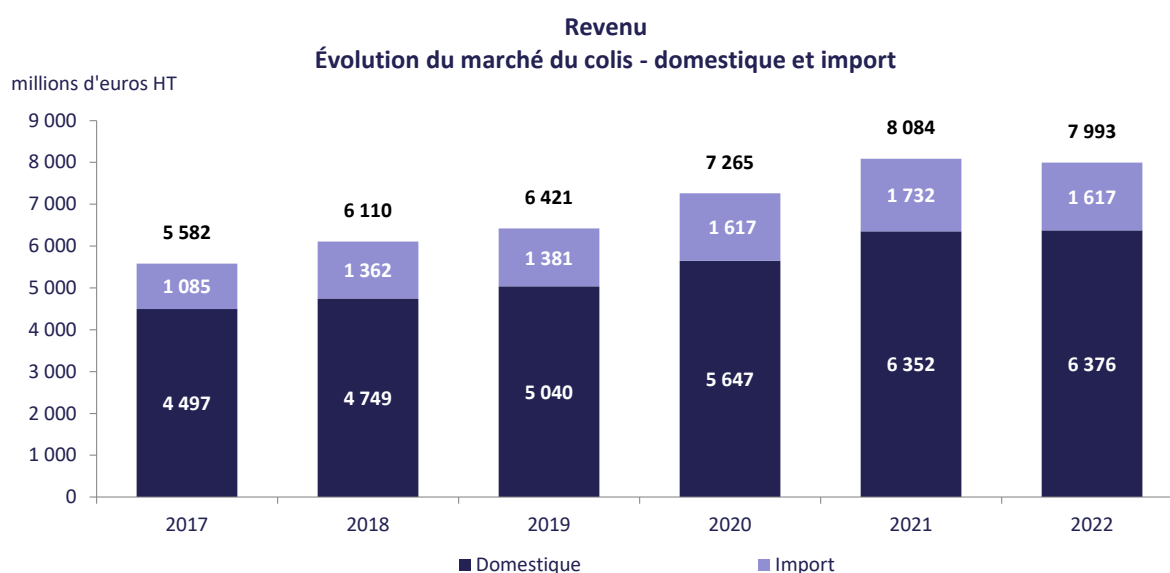
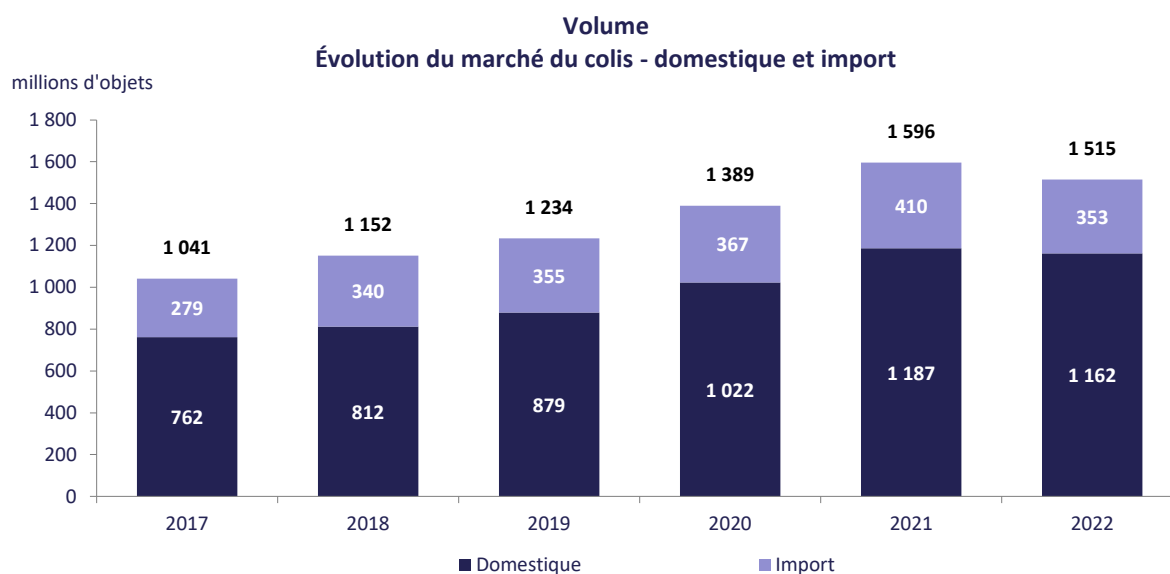
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

⁷ [Directive \(UE\) 2017/2455 du Conseil du 5 décembre 2017](#) modifiant la directive 2006/112/CE et la directive 2009/132/CE en ce qui concerne certaines obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée applicables aux prestations de services et aux ventes à distance de biens

Évolution des taux de TVA sur les achats en ligne de biens situés en dehors de l'Union européenne

La directive n°2017/2455 du Conseil de l'Union européenne a modifié les règles douanières sur les biens importés hors de l'Union européenne. Les biens dont la valeur ne dépassait pas 22 euros étaient jusqu'alors exonérés de TVA. En application de cette directive, et à compter du 1^{er} juillet 2021, l'ensemble des ventes à distance de biens situés en dehors de l'Union européenne est soumis au régime standard de TVA en vigueur.



3. L'activité internationale : import et export

3.1. Le marché international

a) L'ensemble du marché

Le trafic international (import et export) représente 822 millions d'objets en 2022, soit un repli de 10,1 % en un an. Ce recul succède à une année 2021 de forte croissance (+8,8 %), consécutive à la baisse de ces usages pendant la crise sanitaire (-7,8 %). Le trafic international diminue quelle que soit la destination (import ou export), même si le volume d'objets importés diminue de manière plus soutenue (-11,7 % en un an) que les flux exportés (-7,1 %).

Le revenu associé au trafic international (3,5 milliards d'euros HT) diminue quant à lui plus modérément, de -1,4 % en un an. Cette baisse est entièrement liée à la diminution du revenu issu de la distribution d'objets importés (-6,1 % en un an). Le revenu issu du trafic à l'export augmente quant à lui de 3,6 % malgré la baisse significative du nombre d'objets exportés.

Trafic international - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Export	351	330	298	326	303	-7,1%
Import	584	582	542	588	519	-11,7%
Total trafic international*	934	912	840	914	822	-10,1%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Inclut les envois de correspondance, les envois remis contre signature, la presse et l'ensemble des colis hors express

Trafic international - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Export	1 526	1 519	1 557	1 738	1 800	3,6%
Import	1 484	1 511	1 728	1 834	1 723	-6,1%
Total trafic international*	3 010	3 030	3 285	3 572	3 523	-1,4%

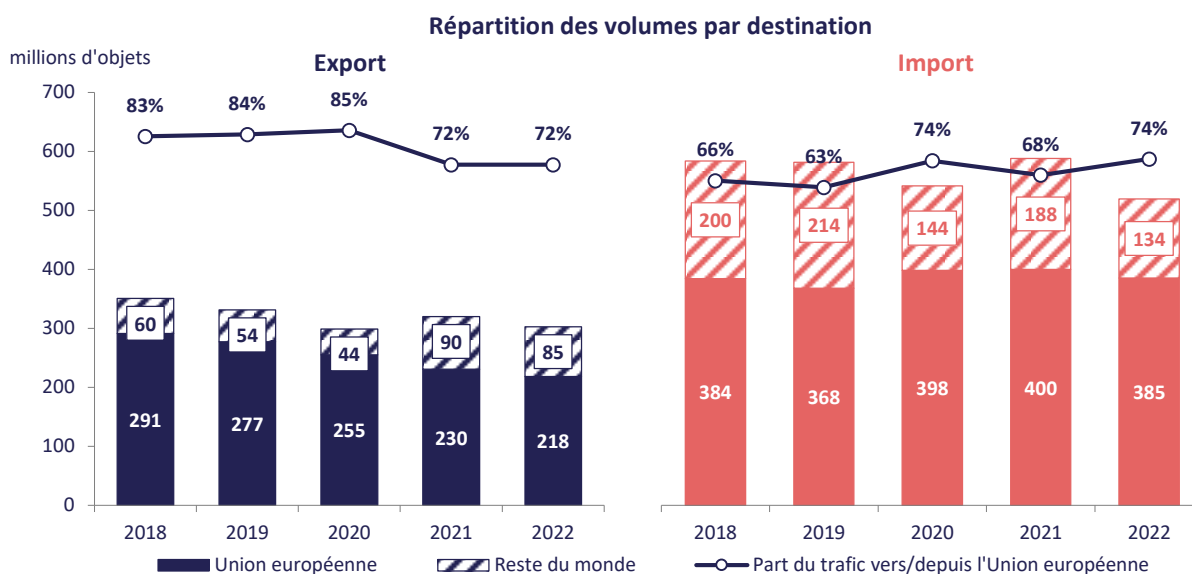
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Inclut les envois de correspondance, les envois remis contre signature, la presse et l'ensemble des colis hors express

b) La répartition des flux par zones géographiques

Le trafic d'objets transfrontières transite majoritairement au sein de l'Union européenne⁸. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2021 a toutefois entraîné le report des flux internationaux en provenance ou à destination du Royaume-Uni de la catégorie « Union européenne » vers la catégorie « reste du monde ». La part du trafic entrant en provenance de l'Union européenne, est par conséquent passée en 2021 de 74 % à 68 %. En 2022, cette part se rétablit à 74 %. En effet, le volume d'objets importés en provenance de l'Union européenne diminue à un rythme nettement inférieur (-3,7 % en un an) à celui en provenance du reste du monde (-28,9 % en un an). S'agissant du trafic à l'export, la part du trafic en provenance de l'Union européenne se maintient à un niveau stable de 72 % en 2022, le volume d'objets à destination de l'Union européenne et du reste du monde diminuant à un rythme équivalent, de -5,5 % environ.

⁸ Les flux de la zone 1 dite « Union européenne » couvrent les pays de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.



Évolution du périmètre de comptabilisation des colis

Le règlement n°2018/644 du Parlement européen a donné de nouvelles compétences aux États membres. En particulier, il a permis la collecte d'informations à caractère statistique lorsque les opérateurs de colis emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le champ des indicateurs portant sur le marché du colis a évolué lors de la publication 2019. Il portait auparavant sur le seul champ des opérateurs autorisés par l'Arcep au titre de la distribution de courrier. Il porte, depuis l'édition 2019, sur l'ensemble des opérateurs de colis de plus de 50 salariés, quel que soit le type de colis (ordinaire, express, petit paquet).

3.2. Focus sur l'export

Le nombre d'objets exportés (courrier, colis, presse) s'élève à 303 millions en 2022, soit un recul de 7,1 % par rapport à 2021. Cette baisse provient en particulier du repli des envois de correspondance à l'étranger, qu'il s'agisse de correspondance hors marketing direct (-9,1 % en un an) ou de publicité adressée (-8,9 %). Ce type d'envoi représente, en 2022, les deux tiers des objets exportés. Cette part tend néanmoins à diminuer au profit de l'export de colis. Elle était encore de 75 % trois ans plus tôt.

Si la part des colis au sein des objets exportés augmente en 2022 (+1 point), ce segment de marché diminue également : -2,6 % en un an, contre +14,9 % en 2021. Leur nombre s'établit à 86 millions. Le volume de presse se maintient quant à lui à 10 millions d'objets exportés.

Export - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Envois de correspondance	270	247	211	227	207	-9,0%
publicité adressée	136	130	119	126	115	-8,9%
hors publicité adressée	134	117	92	101	92	-9,1%
Presse	14	12	11	10	10	-3,2%
Colis*	67	71	77	89	86	-2,6%
Total Export	351	330	298	326	303	-7,1%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Malgré la baisse du nombre d'objets exportés, le revenu associé progresse de 3,6 % en 2022. Cette hausse provient pratiquement exclusivement du revenu généré par l'export de colis, qui augmente de 4,5 %. Ce segment, à forte valeur ajoutée (17,7 € HT par envoi), représente 85 % de l'ensemble du revenu des objets exportés.

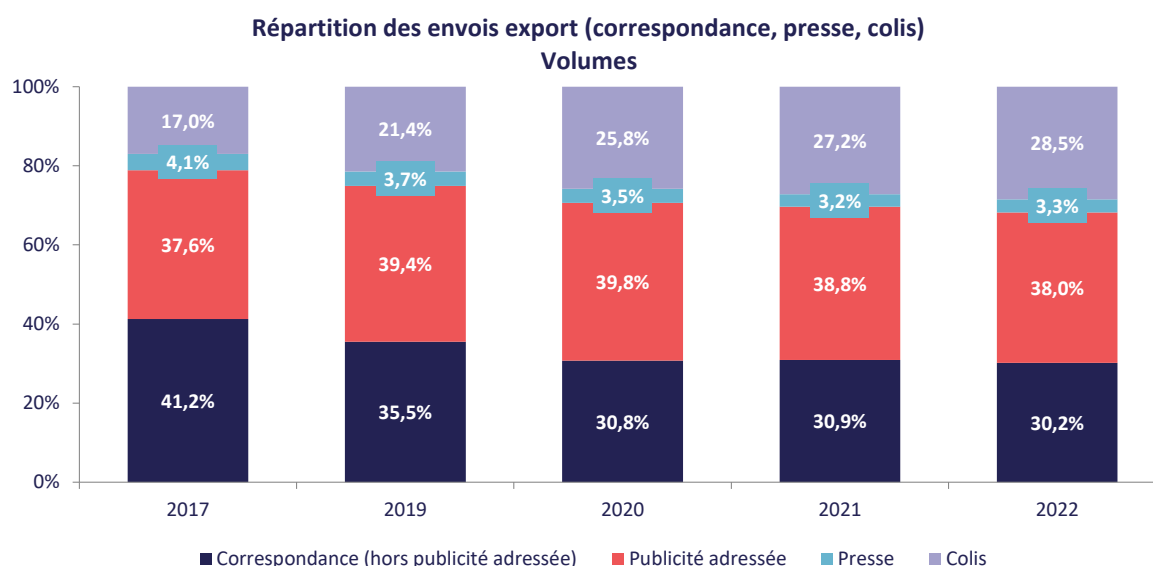
En revanche, le revenu généré par l'export d'envois de correspondance diminue en 2022, mais ce recul reste limité (-1,6 %) sous l'effet combiné des augmentations tarifaires.

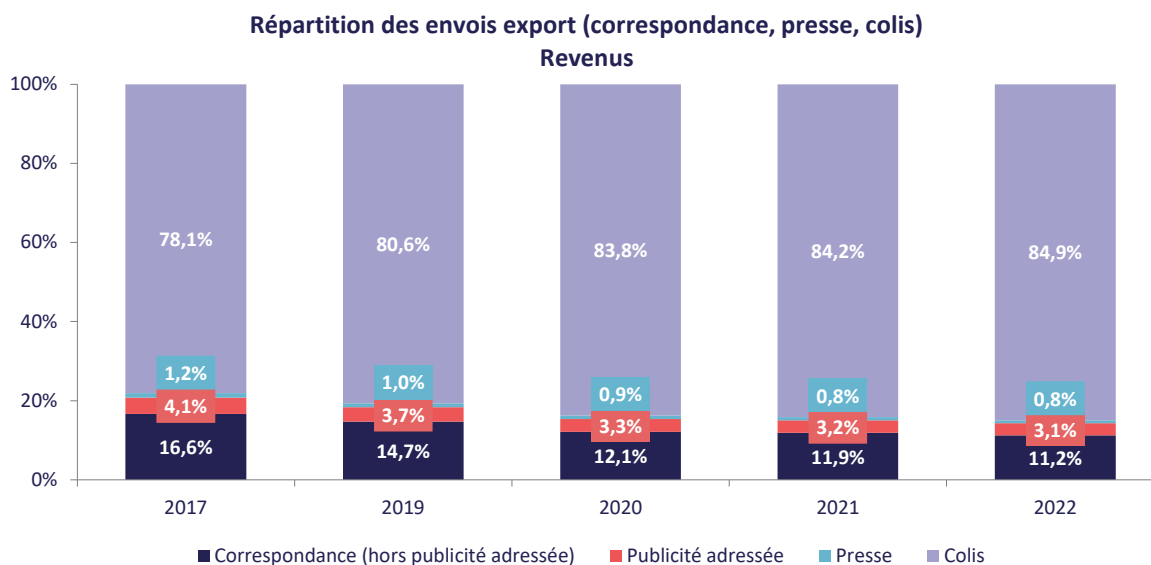
Par conséquent, la part du revenu issu du colis continue de progresser en 2022 (+0,8 point en un an), au détriment des envois de correspondance hors publicité adressée (-0,7 point).

Export - Revenus <i>en millions d'euros HT</i>	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Envois de correspondance	295	279	239	261	257	-1,6%
publicité adressée	62	56	51	55	56	1,5%
hors publicité adressée	233	223	188	206	201	-2,4%
Presse	17	15	14	14	14	0,5%
Colis*	1 215	1 225	1 304	1 463	1 529	4,5%
Total Export	1 526	1 519	1 557	1 738	1 800	3,6%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets





3.3. Focus sur l'import

Le nombre d'objets importés en France se contracte également de 11,7 % en 2022, entraîné par la diminution conjointe de l'ensemble des envois, qu'il s'agisse de correspondance, de publicité adressée, de presse ou de colis.

L'import de colis représente les deux tiers des objets importés. Le reflux du volume de colis importés porte la majorité du recul, avec -13,9 % en un an en 2022, alors qu'il augmentait de 10 % en moyenne les quatre dernières années. Ce recul provient en partie de la reprise de la crise sanitaire en Chine. Cette dernière a eu pour conséquence une baisse de l'activité en raison des confinements successifs intervenus en 2022. Il provient également de la mise en place, au 1^{er} juillet 2021, d'un taux de TVA sur les produits achetés hors Union européenne dont la valeur est inférieure à 22 euros⁹. Auparavant, ces produits en étaient exonérés. À partir de 2018, le volume de colis importés avait fortement augmenté, notamment en raison de la croissance du e-commerce en provenance des pays d'Asie et notamment des colis contenant de petits objets (petits paquets). Le volume des petits paquets importés diminue d'un tiers en 2022.

Le nombre d'envois de correspondance (hors publicité adressée) se contracte également de 10 %, tandis que les envois de publicité adressée diminuent plus modérément (-2,6 %).

La baisse du trafic à l'import s'accompagne d'une baisse inédite du revenu associé de 6,1 %. Elle est en majorité entraînée par le repli du revenu généré par l'import de colis (-6,6 %), qui représente 93,8 % du revenu du marché de l'import. En revanche, le revenu issu de l'import de publicité adressée et de correspondance augmente sensiblement (+4,0 %) après deux années de recul. La nette croissance du revenu de ces envois, alors que le trafic associé diminue, provient à la fois de la hausse tarifaire de certains produits mais également de la baisse supérieure des flux dont les tarifs sont plus élevés.

⁹ [Directive \(UE\) 2017/2455 du Conseil du 5 décembre 2017](#) modifiant la directive 2006/112/CE et la directive 2009/132/CE en ce qui concerne certaines obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée applicables aux prestations de services et aux ventes à distance de biens

Import - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	239	223	172	175	163	-6,8%
publicité adressée	108	97	72	76	74	-2,6%
hors publicité adressée	131	126	99	99	89	-10,0%
Presse	5	4	3	3	3	-8,5%
Colis*	340	355	367	410	353	-13,9%
Total Import	584	582	542	588	519	-11,7%

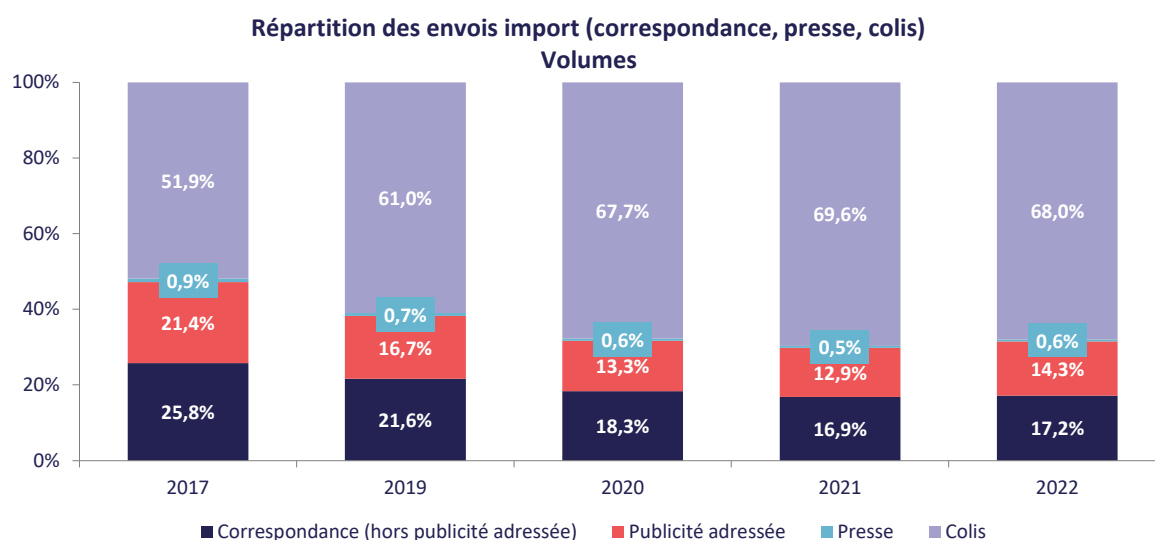
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

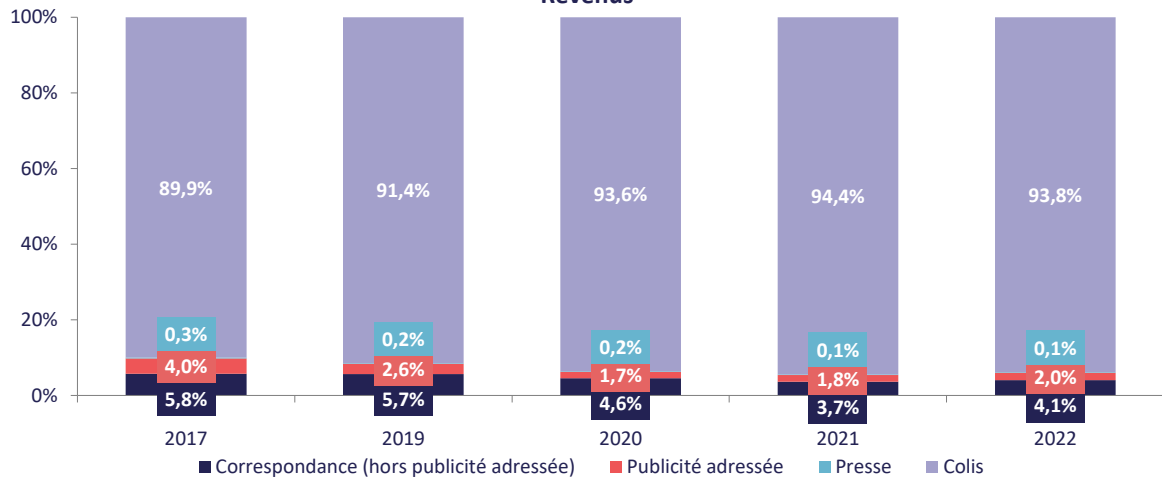
Import - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	119	126	108	100	104	4,0%
publicité adressée	44	40	29	32	34	5,3%
hors publicité adressée	74	86	79	68	70	3,3%
Presse	4	3	3	3	2	-4,8%
Colis*	1 362	1 381	1 617	1 732	1 617	-6,6%
Total Import	1 484	1 511	1 728	1 834	1 723	-6,1%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets



Répartition des envois import (correspondance, presse, colis) Revenus



4. La presse

Le nombre d'exemplaires de presse au format papier distribués aux abonnés en 2022 s'établit à 1,6 milliard, en repli de 7,6 % par rapport à 2021. Ce volume se réduit quel que soit le mode de distribution : le volume de presse distribuée par circuit postal diminue de 8,9 % en un an (-4 points), tandis que volume de presse distribuée par portage diminue de 6,4 %¹⁰.

Le flux de presse papier distribuée aux abonnés recule chaque année depuis 2008, dans un contexte plus global de diminution des volumes de presse payée. Selon L'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM), le nombre d'exemplaires vendus sous format papier ou numérique baisse de 3 % en un an en 2022 (source : Observatoire de la presse et des médias 2023¹¹). La baisse du volume d'exemplaires au format papier est partiellement compensée par la consommation croissante de la presse numérique payante, qui représente 21 % de l'ensemble de la presse payée en 2022 selon l'ACPM (+11 points en trois ans).

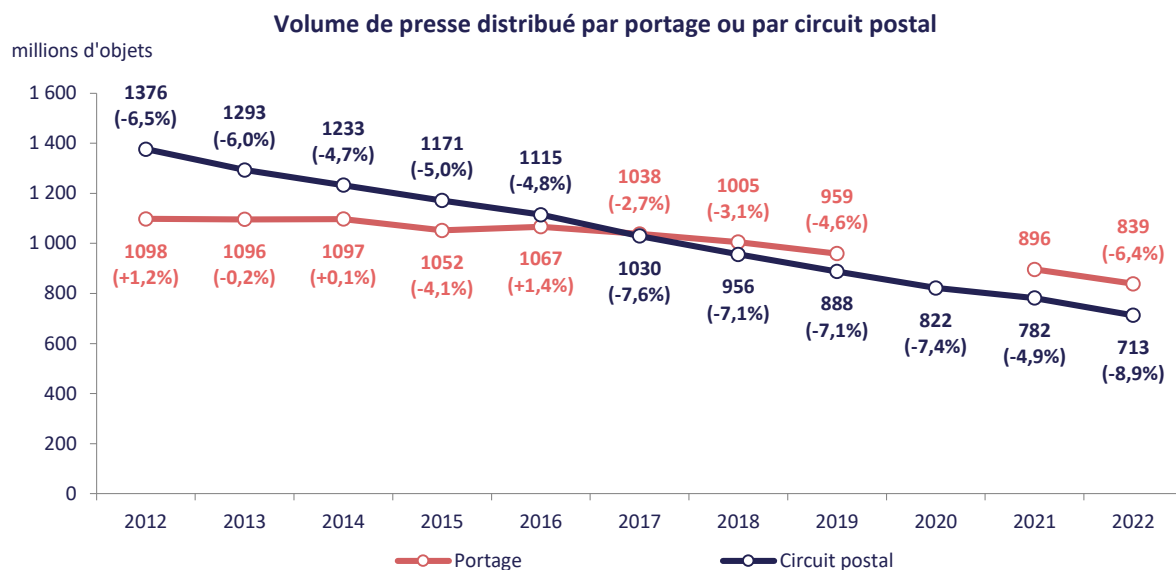
Presse - Volumes en millions d'objets	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Circuit postal	956	888	822	782	713	-8,9%
Portage*	1 005	959	nd	896	839	-6,4%
Distribution totale de la presse aux abonnés	1 962	1 847	nd	1 678	1 551	-7,6%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Source : ACPM, Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias – Portage de presse payante grand public

En 2020, les volumes de portage de presse ne sont pas disponibles sur l'ensemble de l'année

En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM



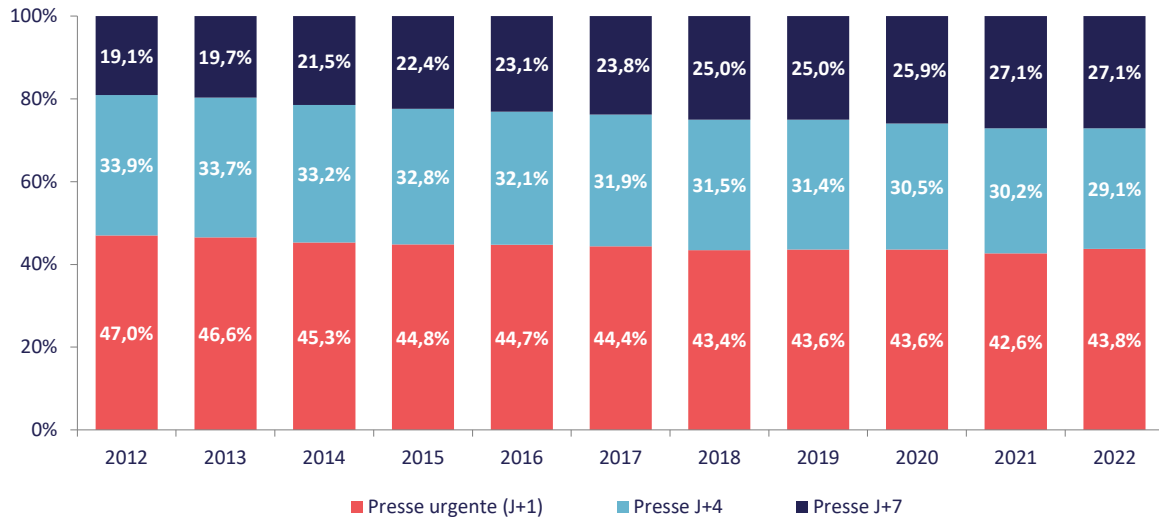
S'agissant de la presse distribuée par circuit postal, les flux diminuent quel que soit le niveau d'urgence depuis 2015. Le nombre d'exemplaires distribués en J+1 recule toutefois à un taux plus modéré (-6,5 %

¹⁰ En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM. Ces estimations ont été réalisées pour certains titres afin de conserver un périmètre constant et comparable aux données des années précédentes.

¹¹ [Observatoire 2023](#) de l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias

en un an) que ceux distribués en J+4 et J+7 (respectivement -12,2 % et -8,9 %). Par conséquent, la part de la presse urgente s'élève à 43,8 % (+1,2 point en un an), aux dépens de la presse distribuée en J+4 (29,1 %).

Répartition de la presse distribuée par circuit postal selon l'urgence



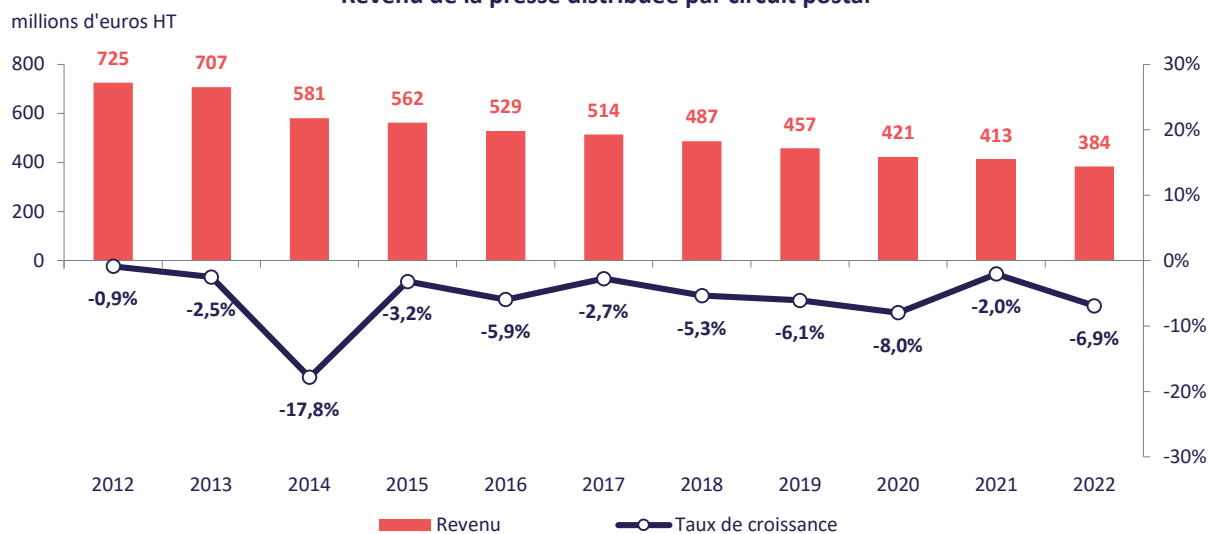
En repli depuis 2012, le revenu issu de la distribution de la presse par circuit postal diminue de 6,9 % en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du revenu directement issu de l'activité distribution de presse par circuit (-7,5 %) mais également par celle de la contribution de l'État qui s'est réduite de 4,5 % par rapport à 2021.

Presse - Revenus en millions d'euros HT	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Chiffre d'affaires "Presse"	375	354	325	325	300	-7,5%
Contribution provisionnelle de l'Etat*	112	104	96	88	84	-4,5%
Total	487	457	421	413	384	-6,9%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Revenu de la presse distribuée par circuit postal

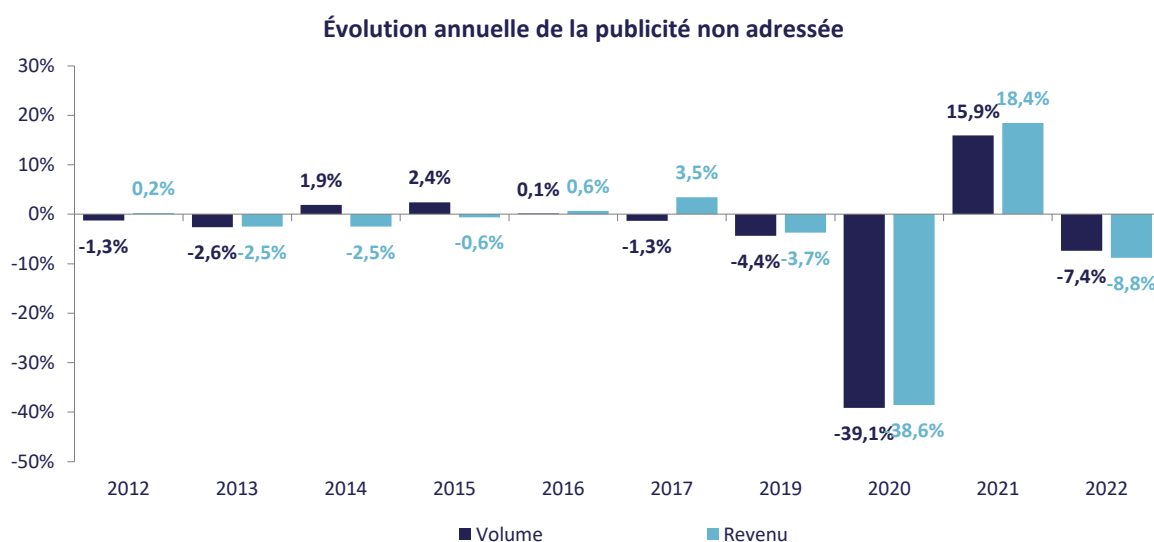


5. La publicité non adressée

Le marché de la publicité non adressée a été fortement affecté en 2020 par la crise sanitaire. En valeur comme en volume, ce marché avait alors diminué d'environ 40 % en un an. Après un rebond sensible en 2021 de 16 %, le volume de publicité non adressée diminue de 7,4 % en un an. Il s'établit à 13,2 milliards d'objets distribués, soit 7 milliards de moins qu'en 2019. Le revenu afférent à la publicité non adressée diminue conjointement de 8,8 % et représente 446 millions d'euros en 2022. Bien que ce segment génère une volumétrie importante, celui-ci est à faible valeur ajoutée : le revenu moyen par envoi est pratiquement stable et s'élève à environ 3 centimes d'euros HT depuis 2005.

Publicité non adressée	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Volume en millions d'objets	21 121	20 201	12 296	14 255	13 200	-7,4%
Revenus en millions d'euros HT	697	671	413	489	446	-8,8%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales



Partie 2 – Investissements et emploi des activités postales et de colis

Évolution du périmètre de comptabilisation des emplois et investissements

Le règlement n°2018/644 du Parlement européen a donné de nouvelles compétences aux États membres. En particulier, il permet la collecte d'informations à caractère statistique auprès des opérateurs de colis lorsque ceux-ci emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le champ des indicateurs d'investissements et d'emplois a évolué. Ils sont présentés ci-après sur l'ancien périmètre, c'est-à-dire le seul périmètre des opérateurs autorisés jusqu'en 2018, et sur le nouveau périmètre (opérateurs autorisés et opérateurs de colis) à partir de 2017.

1. Les investissements

Les investissements réalisés par les opérateurs postaux autorisés par l'Arcep et par les opérateurs de colis¹² s'élèvent en 2022 à 954 millions d'euros. En hausse de +22,4 % en un an. Cette croissance s'explique en partie par les investissements réalisés dans le cadre de programmes de regroupement immobilier. Ces investissements oscillaient en moyenne autour de 800 millions d'euros sur les six années précédentes.

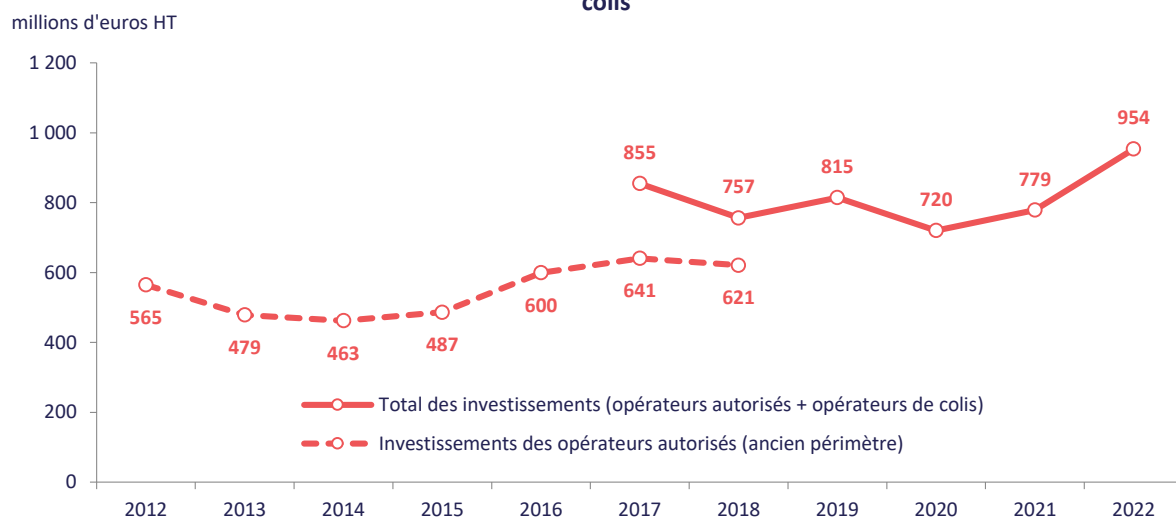
La hausse des investissements (+175 millions d'euros en un an) provient pour les deux tiers des investissements corporels (infrastructures, équipements, machines de tri, bâtiments, etc.). Les investissements incorporels (brevets, licences, logiciels, etc.) progressent quant à eux de 32 millions d'euros. La part des investissements corporels se maintient à un taux stable et représente environ 75 % des investissements totaux.

Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis <i>En millions d'euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Investissements corporels	584	628	554	580	723	24,6%
Investissements incorporels	173	187	167	199	231	16,0%
Total des investissements	757	815	720	779	954	22,4%

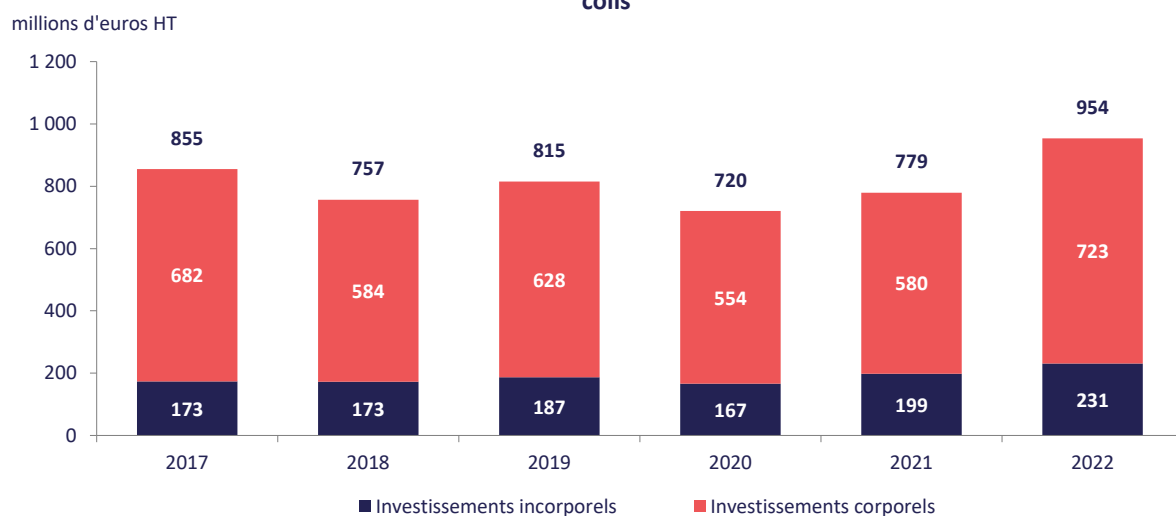
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

¹² Les investissements comptabilisés ici sont ceux des opérateurs autorisés par l'Arcep en fin d'année, de leurs filiales en France qui réalisent des investissements dans des activités postales et des opérateurs de colis. Par exemple, les investissements immobiliers du groupe La Poste sont réalisés par Poste Immo, filiale à 100 %. Poste Immo gère les investissements en infrastructure de sa maison mère (renfort de ses centres de tri et rénovation des bureaux de poste, modernisation de l'appareil de production) ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier. Ils couvrent ainsi les activités de prestations postales et de colis, en excluant la publicité non adressée et le routage.

Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis



Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis



2. L'emploi

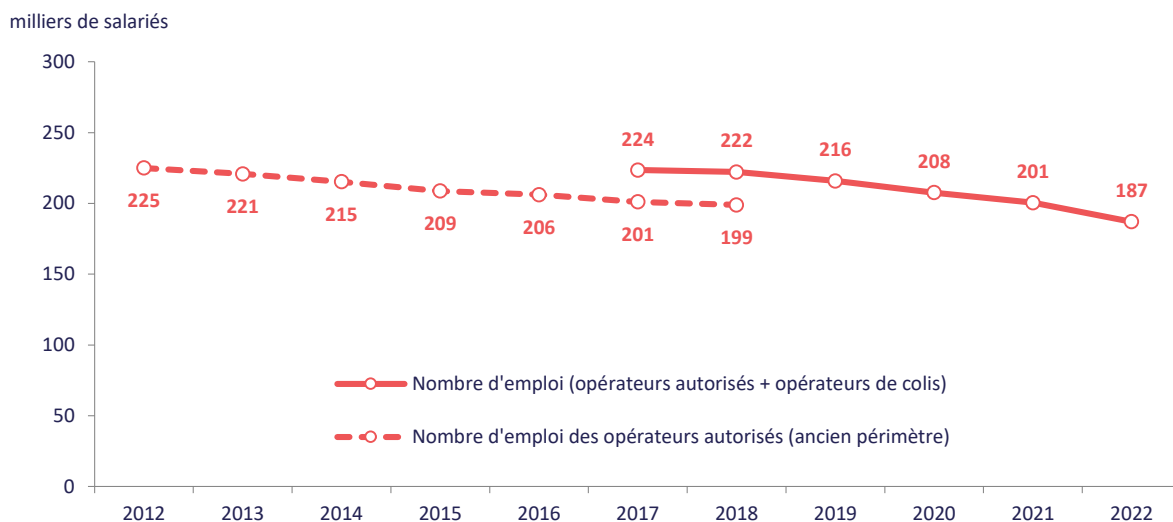
Le nombre d'emplois des opérateurs autorisés et de colis s'élève, au 31 décembre 2022, à 188 000. L'année 2022 est marquée par un recul de 13 000 emplois, soit un rythme de repli sensiblement supérieur aux années précédentes, qui oscillait autour de 7 000 par an.

Emplois liés aux activités postales et de colis des opérateurs
en milliers

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Nombre d'emploi : nouveau périmètre (opérateurs autorisés et de colis)	222	216	208	201	188	-6,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Effectif salarié des opérateurs autorisés et de colis



Comptabilisation du nombre d'emplois

À partir de 2017, le nombre d'emplois considéré ici correspond au nombre de personnes physiques employées par les opérateurs pour leurs prestations postales et d'acheminement de colis, c'est-à-dire en excluant les activités de publicité non adressée et de routage.

Les salariés de La Banque Postale, filiale du groupe La Poste, ainsi que ceux des services financiers de La Poste maison-mère, employés uniquement à des activités non postales, sont exclus.

Sont également exclus les personnels des agences ou relais partenaires auxquels les opérateurs délèguent certaines de leurs prestations.

Les salariés dont l'activité n'est consacrée que pour partie aux prestations postales et de colis, en particulier les guichetiers (leur activité est partagée entre des services liés aux prestations postales – affranchissement d'envois de correspondance ou de colis par exemple – et d'autres services pour le compte de filiales comme La Banque Postale), sont comptabilisés pleinement et non au prorata du temps passé sur des activités postales.

Annexe : définitions des différents segments de marché

Constitue un envoi postal tout objet destiné à être remis à l'adresse indiquée sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise avec ou sans valeur commerciale.

1.1. Envois de correspondance

L'envoi de correspondance est un envoi postal ne dépassant pas deux kilogrammes. Les envois postaux adressés tels que les livres, catalogues, journaux ou périodiques ne font pas partie des envois de correspondance. Le publipostage (publicité adressée ou marketing direct) est un envoi de correspondance.

1.1.1. Envois remis contre signature

Ces envois peuvent correspondre aux envois recommandés et aux envois à valeur déclarée. L'envoi recommandé est un service consistant à garantir forfaitairement contre les risques de perte, vol ou détérioration et fournissant à l'expéditeur, le cas échéant à sa demande, une preuve du dépôt de l'envoi postal et / ou sa remise au destinataire. L'envoi à valeur déclarée est un service consistant à assurer l'envoi postal à concurrence de la valeur déclarée par l'expéditeur en cas de perte, vol ou détérioration.

1.1.2. Export

Le segment du courrier international (envois de correspondance) sortant est ouvert à la concurrence pour toutes tranches de poids. Les opérateurs sont pour la plupart des filiales des postes européennes.

1.2. Colis

Le marché des colis regroupe deux segments : celui du colis hors express et celui du colis express. Les délais d'acheminement constituent le premier critère de distinction entre ces deux premiers segments : ils sont généralement supérieurs à un jour pour le colis hors express (J+2 à J+5) et égaux ou inférieurs à un jour pour l'express (J+1). L'identité des expéditeurs et des récepteurs de colis constitue le second critère. Le colis hors express concerne majoritairement les échanges entreprises-consommateurs ou entre particuliers alors que l'express répond davantage aux besoins interentreprises (délais courts, logistique adaptée). La distinction entre ces deux segments s'avère toutefois de plus en plus difficile à établir, les opérateurs proposant des produits de plus en plus convergents.

1.2.1. Colis hors express

Il s'agit de la livraison à domicile et en points de retrait des colis de 0 à 30 kg. Ce marché est complètement ouvert à la concurrence mais partiellement régulé : le service universel garantit qu'une offre de colis jusqu'à 20 kg en envoi ordinaire ou en recommandé soit disponible au public à l'unité sur tout le territoire. Outre La Poste, d'autres acteurs tels que Colis Privé ou les filiales de distribution des groupes de vente à distance (Mondial Relay) sont également présents sur le marché et procèdent à

des livraisons à domicile. Leurs clients sont avant tout des acteurs de la Vente à Distance (VAD). Cette catégorie inclut les colis ordinaires, les colis remis contre signature et les colis contenant des petits objets ou petits paquets, définis comme des envois postaux destinés à contenir principalement des marchandises, ne dépassant pas 2 kg, dont le traitement est au moins partiellement mutualisé avec le traitement des envois de correspondance.

1.2.2. Colis express

L'express correspond à la livraison d'objets et de plis dans des délais garantis, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Deux catégories d'acteurs se concurrencent sur les différents segments du marché express colis légers de moins de 30 kg : les filiales de groupes postaux, qu'elles soient françaises (Chronopost, DPD) ou étrangères.

D'autres sociétés issues du transport routier sont également présentes mais l'express tous poids et la messagerie constituent leur cœur de marché.

1.3. Distribution de la presse aux abonnés

1.3.1. Circuit postal

La presse écrite est l'ensemble des quotidiens et des publications périodiques diffusant une information générale, judiciaire ou technique. La Poste offre, d'une part, une prestation de distribution au titre du « service universel postal » et d'autre part, une prestation au titre du « service public de transport et de distribution de presse » pour les titres disposant d'un numéro de la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). Les distributions gratuites de presse écrite sont exclues du champ de l'enquête ; seule la presse payante distribuée aux abonnés est prise en compte.

1.3.2. Portage de presse

Il s'agit du deuxième canal de distribution qui s'ajoute à celui de La Poste. Certains éditeurs de presse ont créé leur propre réseau de distribution (sur liste d'abonnés). Les distributions de presse écrite gratuites sont exclues du champ de la publication.

1.4. Publicité non adressée

Ce marché correspond à la distribution des messages sans référence personnelle, sans adresse et sans nom. Ces plis ne nécessitent ni collecte, ni tournée quotidienne de distribution.